

1. COTISATION

La participation financière des familles sera proportionnelle à leur quotient familial.

Aucune cotisation ne sera remboursée, sauf pour raison médicale, sur présentation d'un certificat, au prorata du nombre de mois d'absence minimum. Tout mois commencé sera dû.

2. DEROULEMENT

Les enfants sont pris en charge sur le lieu d'activité par les éducateurs sportifs diplômés d'Etat qui les encadrent durant toute la semaine.

Accueil :

De 8h15 à 9h00 et de 17h30 à 18h15 à la salle omnisports Jean Bouin

Toute récupération de l'enfant par une personne non habilitée sera refusée.

Assurez-vous auprès des éducateurs que le nom de toutes les personnes susceptibles de venir récupérer votre enfant apparaisse sur le listing.

Une 2^{ème} paire de chaussures de sports (autre que celles que l'enfant a aux pieds pour venir sur le site) ainsi qu'une tenue spécifique à l'activité sportive seront exigées à chaque séance.

En l'absence de cette paire de chaussures ou de cette tenue sportive, votre enfant ne pourra pratiquer l'activité.

Les éducateurs déclinent toute responsabilité au sujet des : bijoux, cartes de jeux, téléphones, etc...

3. ABSENCE et ARRET

Toute absence devra être signalée :

- au coordinateur Venot Alexis 06.14.97.21.61
- au service des Sports au 01-34-28-65-64 ou par mail à : sports@deuillabarre.fr
- à l'éducateur sportif : Jeremy Coutard 06.82.40.06.14

COORDINATEUR Alexis Venot 06.14.97.21.61

SERVICE DES SPORTS 01.34.28.65.64

HABILITATION DE REPRISE EN CHARGE

Lieu de l'activité

Nom de l'enfant :

Prénom :

Je soussigné(e) Père Mère Tuteur légal

Nom : Prénom :

Autorise mon (mes) enfant(s) à rentrer seul(s)

Autorise la personne ci-dessous à récupérer mon (mes) enfant(s):

Nom : Prénom :

Le ou les :

.....
Cette autorisation est remise à la ville de Deuil-La Barre pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Deuil-La Barre, le Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :